

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2023

Convocation du 19/06/2023

Date de publication : 26.06.2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : 032

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 028-260623

**OBJET : SPORT ET EVENEMENTS
SPORTIFS**

Approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2022-2023 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_28-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 028-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal),
Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur
PANGOURASSOU Jérémy), Madame GIOVANNANGELI Magali
(donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur
MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali),
Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-
HIRMANN Monique), Madame BOUGEAREL Michèle (donne
pouvoir à Madame MELIN Joëlle)

ABSENTS :

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Pascal AGOSTINI rapporte :

Le Conseil Régional est compétent pour la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées et des établissements publics locaux d'enseignement de même niveau. En matière d'enseignement de l'Education Physique et Sportive, il permet également de garantir l'accès aux installations sportives des communes.

A ce titre, le recours aux installations sportives des communes est privilégié et fait l'objet de conventions conclues entre la Région et la Commune.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Aubagne met à disposition des lycées, publics et privé, implantés sur son territoire plusieurs équipements sportifs. Il convient donc de renouveler avec la Région la Convention définissant la participation financière versée par cette collectivité à la Commune d'Aubagne correspondant à cette utilisation pour l'année scolaire 2022-2023.

Le montant prévisionnel de la participation financière régionale a été fixé pour l'année scolaire 2022-2023 à 108.644,74 € par application des tarifs votés par la Région.

Cette délibération propose d'approuver la Convention relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L214-4 du Code de l'Education,

VU la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, notamment son Article 34,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de renouveler ce partenariat avec le Conseil Régional,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_28-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 028-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention relative à la participation financière de la Région fixée au titre de l'année scolaire 2022-2023 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privé sous contrat d'association ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à SOLLICITER le versement de ladite participation financière régionale correspondante.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_28-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_28-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023

